



## Appareil vendu conforme?

-----  
Par lluc75

Bonjour,

le 24 décembre 2020, J'ai acheté dans une grande surface une console de jeux pour mon fils de 9 ans. Suite à un dysfonctionnement du jouet, je me suis rapproché du magasin et nous avons découvert que l'objet n'avait pas de numéro de série sur le boîtier. Il paraîtrait que pour le fabricant, un objet vendu sans numéro de série sur le boîtier est impossible, (il reste encore une possibilité supplémentaire d'existence de numéro de série mais à l'intérieur de l'appareil.

La grande surface a implicitement reconnu la provenance de mon appareil en le prenant en charge pour l'envoyer au fabricant à des fins d'expertise (concernant le dysfonctionnement, pas l'absence de n°).

A cette heure, je suis dans l'attente de la réponse de la prise en garantie ou non (il paraît que le type de dysfonctionnement de l'appareil n'est quasiment jamais pris en garantie, car, aux yeux du constructeur, pouvant résulter d'une mauvaise utilisation.

De toutes manières le formulaire d'envoi de réparation au fabricant oblige l'inscription du numéro de série, je n'aurai donc pu l'envoyer seul.

Au delà de ce qui me paraît peut-être discutable concernant l'éventuel rejet de la garantie pour des raisons de mauvaise utilisation, la grande surface me semble fautive (?) d'avoir vendu un appareil non conforme, m'empêchant, par exemple, un nouvel envoi en réparation, ou la revente ultérieure de l'objet.

A cette lecture, un(e) lecteur(trice) pourrait-il me confirmer ou on la responsabilité de cette grande surface et si oui puis-je tout simplement demander un autre appareil, et ce indépendamment de l'état actuel du mien?

Par avance merci